



Loire
Atlantique

Projet d'aménagement du port de La Turballe **Dossier de présentation**

Août 2018

PROJET D'AMÉNAGEMENT
DU PORT DE LA TURBALLE

**Dossier de présentation
du projet**

Sommaire

Avant-propos

Le mot de la Vice-Présidente du Département de Loire-Atlantique

Le Département de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage du projet

Présentation du port de La Turballe

Le contexte du projet

Les principes directeurs du projet

Les premières étapes du projet

Une concertation pour enrichir le projet

Les aménagements envisagés

Le phasage du projet et le financement

Calendrier prévisionnel de réalisation

Les rencontres de la concertation préalable

Comment participer

La concertation préalable, et après ?

Avant-propos

Ce dossier a été élaboré par le Département de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage du projet d'aménagement du port de La Turballe dans le cadre de la concertation préalable dont dispose l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme. Cette concertation préalable intervient en amont de la réalisation des études techniques approfondies et a pour vocation de porter au débat les objectifs du projet d'aménagement portuaire et les intentions du maître d'ouvrage.

Le Département de Loire-Atlantique a acté, par la délibération du 2 juillet 2018, le lancement de la concertation préalable et en a défini les modalités.

Ce document présente l'historique, les objectifs et caractéristiques principales du projet afin d'informer au mieux les différents publics. Il présente ainsi les éléments, qui, selon le maître d'ouvrage, justifient l'opportunité de réaliser le projet.

Ce dossier constitue la principale source d'information sur le projet dans le cadre de la concertation préalable. Il sera disponible en version papier à côté des registres déposés en Mairie et à l'Hôtel du Département ainsi que lors des réunions publiques. Il pourra également être consulté et téléchargé sur la plateforme de participation en ligne du Département.

Des documents complémentaires seront de plus mis à disposition sous forme électronique ou imprimée, comme les comptes rendus des réunions publiques et les études thématiques réalisées par le maître d'ouvrage en fonction des études à venir.

Pour tout savoir sur le projet : <http://loire-atlantique.fr/portdelaturballe>

Le mot de la Vice-Présidente du Département de Loire-Atlantique



Françoise Haméon

Vice-présidente au tourisme, à la mer et au littoral

« Le projet d'aménagement du port de la Turballe piloté par le Département de Loire-Atlantique constituera l'un des chantiers portuaires majeurs de la façade atlantique pendant les 10 prochaines années.

Il vise tout autant à sécuriser les déplacements des bateaux sur l'eau et la cohabitation des différents usages sur les quais qu'à donner au port les possibilités de son évolution, en confortant les activités de pêche et de réparations navales, en développant la plaisance et le transport des passagers, et en accueillant la base de maintenance du futur parc éolien en mer.

Ce projet concerne les usagers du port mais aussi ses riverains et ses visiteurs. C'est pourquoi il est important que chacune et chacun puisse s'exprimer sur l'évolution du port, et saisir pour cela les différents outils mis à disposition pendant la phase de concertation allant du 20 août au 5 octobre 2018. »

Le Département de Loire-Atlantique, maître d'ouvrage du projet

Suite aux lois de décentralisation de 1983, la compétence portuaire du port de La Turballe a été transférée de l'Etat au Département. Si l'Etat demeure propriétaire du domaine public maritime compris à l'intérieur des limites administratives portuaires, le Département assure la gestion des infrastructures portuaires.

La loi du 13 août 2004 a renforcé le positionnement du Département sur les ports dont l'activité principale est la pêche, en intégrant la notion de « dominance d'activité ». A ce titre, le port de La Turballe a ainsi été identifié comme port « à dominante pêche », au regard de l'activité générée par la pêche et de la présence d'une criée active.

Par ailleurs, dans le cadre des dispositions offertes par la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) et notamment son article 22, le Département de Loire-Atlantique a clairement réaffirmé sa compétence sur les ports de Pornic, de La Turballe et du Croisic, lors d'un vote à l'Assemblée départementale le 21 mars 2016.

Compétent en matière d'aménagement à l'intérieur du périmètre portuaire, le Département joue un rôle majeur dans le développement économique du port de La Turballe, comme du territoire dans lequel il s'inscrit.

La maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement du port de La Turballe, s'inscrit notamment dans le cadre de la stratégie maritime et littorale du Département sur la période 2015-2021.

La commune de La Turballe et la Communauté d'Agglomération Cap Atlantique sont partenaires du projet compte tenu de sa localisation.

Présentation du port de La Turballe

Le port de La Turballe et son territoire

La Turballe est située à 27 km au nord-ouest de Saint-Nazaire et à 90 km de Nantes. Son territoire (18,5Km²) est bordé par un rivage de 15 km, une moitié baignant directement dans l'Océan Atlantique, l'autre dans les marais salants de Guérande. Au dernier recensement, 4 491 habitants étaient comptabilisés sur la commune de la Turballe (source Insee 2014). Elle fait partie depuis janvier 2003 de la Communauté d'Agglomération de CAP Atlantique qui regroupe 15 communes.

En 1936, le petit village de la Turballe comptait une trentaine de pêcheurs parmi une population d'environ 200 habitants. À l'origine, les embarcations étaient plus ou moins abritées par la configuration des lieux, implantées au fond d'une crique appelée « Rade du Croisic ». Avec le temps, cet abri naturel s'est transformé en un port de pêche, le premier des Pays de la Loire à l'époque. Construit au cours du XIX^{ème} siècle, ce port était à l'origine un port d'échouage. C'est seulement en 1989 qu'il est devenu un port en eaux profondes.

Divers travaux d'aménagements urbains et d'agrément ont été réalisés aux abords du port. La commune de la Turballe s'affiche clairement comme une station portuaire, elle est d'ailleurs connue à l'échelle nationale comme un port de pêche.

Le littoral nord auquel appartient le port de la Turballe apparaît comme particulièrement attractif notamment grâce à la proximité de la Bretagne et du Golfe du Morbihan ainsi que la présence de nombreuses îles à quelques heures de navigation. Il se trouve également à proximité de la route des navigations plus hauturières en direction de la Vendée et de la Charente-Maritime.

La gestion du port de La Turballe

Les secteurs de la pêche et de la plaisance du port de la Turballe jouent un rôle moteur pour le Département, qui dépasse de loin leurs propres poids économiques. Si ce port est générateur d'activités directes, indirectes et induites, il contribue également au dynamisme des localités littorales (notamment conjoint avec le Croisic pour le secteur de la pêche), à la culture et à l'identité de la Loire-Atlantique.

Depuis le 1er janvier 2011, le port de la Turballe est géré par une délégation de service public de type concession, confiée à la Société Anonyme d'Economie Mixte Loire Atlantique Pêche et Plaisance (SAEML) dont le siège est situé dans les locaux du port de pêche de la Turballe. Le périmètre de gestion de la SAEML comprend deux entités portuaires juxtaposées : le port de pêche et le port de plaisance.

La particularité de cette délégation est qu'elle porte sur la gestion conjointe des ports départementaux de La Turballe et du Croisic, regroupant trois activités portuaires distinctes :

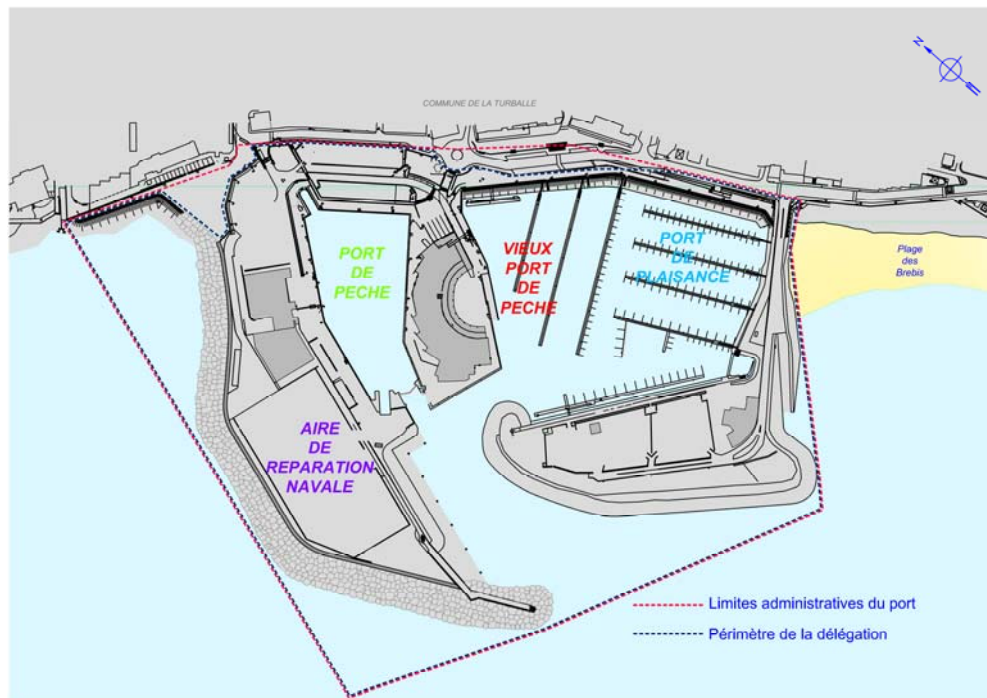
- la « pêche » sur les deux ports,
- la « plaisance » sur le port de La Turballe,
- la « plaisance » sur le port du Croisic.

La gestion de ces activités s'inscrit dans la délimitation historique des anciennes concessions portuaires, à l'origine séparées. Les activités de pêche et de plaisance sont donc exploitées de manière dissociée, sur des emprises spécifiques du périmètre portuaire.

Le périmètre de la concession du port de La Turballe est quasi identique à celui de la limite administrative portuaire. La délégation de service public, confiée à la SAEML arrivera à échéance le 31 décembre 2022.

La Turballe, un port multi-activités

Si les activités historiques du port de la Turballe sont la pêche et la plaisance, il se positionne aujourd'hui comme un port multi-activités, lesquelles cohabitent en harmonie.



Localisation des activités actuelles et limites administratives du port

La pêche

Le port de la Turballe est l'un des ports de pêche les plus actifs de France. Il a bâti sa renommée sur sa pêche du jour et la qualité de ses produits. Il possède un des centres de marée (criée) des plus avancés du territoire en matière d'équipements sanitaires.

Au classement national 2016, le port de la Turballe se positionne à la 9^{ème} place en tonnage avec 9 372 tonnes vendues sous criée pour une valeur de 24,2 M€. Environ 150 navires ont vendu sous la criée de la Turballe en 2016. La flottille se compose d'environ 70 unités et l'activité de la pêche mobilise approximativement 300 professionnels (pêcheurs, mareyeurs, mécaniciens navals, employés de criée...).

La sardine et l'anchois, spécialités historiques de la Turballe sont pêchés du printemps à l'automne lorsque la réglementation le permet. En dehors de ces périodes, on pêche le thon, la seiche, le merlu, le bar, le maquereau, la sole... mais aussi des crustacés (langoustines, araignées, tourteaux). L'activité de pêche des ports de la Turballe et du Croisic forment une complémentarité, tant par les produits qui y sont débarqués que par les ventes sous criées. De plus, la SAEML a développé depuis peu un dispositif de vente à distance permettant aux mareyeurs d'acheter sans être présents physiquement à la criée de la Turballe. Cette nouvelle approche commerciale tend à développer l'activité de la criée de la Turballe, et nécessite l'accroissement de la variété des produits à la vente.

Le centre de marée a été entièrement rénové. Il possède une halle de 1 000 m², 12 ateliers de marée disposant chacun de sa chambre froide, une salle de tri et de pesée notamment. Cette infrastructure se modernise régulièrement et vient tout juste de s'étendre pour faire face à la compétitivité des autres criées d'une part, mais aussi pour répondre aux exigences de mise aux normes sanitaires (réglementation européenne essentiellement).

La plaisance

Le port de plaisance compte au total 325 bateaux, de 5 m à 12 m de long, amarrés sur pontons. En 2016, la fréquentation du port a été importante, environ 2 600 bateaux y ont fait escale, représentant environ 6 500 nuitées. Le port fait preuve d'une dynamique importante, des mouvements de bateaux sont enregistrés tout au long de l'année, avec naturellement une pointe en période estivale.

L'hiver, le port accueille de nombreux entraînements et régates. Les bateaux de courses sont, pour les plus grands (9,5 m maximum), accueillis dans le bassin de plaisance (20 navires), tandis que la majorité (6 à 7 m de long en moyenne) est accueillie sur le terre-plein de Tourlandroux (30 navires). Le port est complet tout au long de l'année, avec notamment l'hivernage à flot de 60 navires provenant des ports environnants (prenant la place de bateaux stationnés à l'année à la Turballe et sortis l'hiver pour la maintenance et/ou la mise au sec). Enfin, le port de plaisance accueille une quarantaine de bateaux appartenant aux retraités de la pêche Turballaise.

La réparation navale

L'activité de réparation navale du port existe depuis longtemps à la Turballe, mais elle s'est réellement développée à partir de 2006 consécutivement à l'aménagement d'une aire spécifique. Jusqu'alors la réparation navale était essentiellement centrée sur les besoins intrinsèques du port. En 2006, l'aire de réparation navale a été étendue d'environ un hectare, ce qui a permis d'accroître fortement cette ressource économique, notamment en captant des usagers extérieurs au port de la Turballe. L'activité de réparation navale a augmenté de plus de 80 % entre 2010 et 2016. Plus de 1 100 mouvements de navires ont été enregistrés en 2016. Cette augmentation significative traduit la volonté du gestionnaire de vouloir développer la réparation navale sur le port de la Turballe.

Le port dispose notamment d'un travelift d'une capacité de 250 T, permettant de lever l'ensemble de la flotte (pêche, plaisance et autre) hébergée à la Turballe, ainsi que celle des ports environnants. Sa surface permet également une grande capacité d'accueil simultanée de navires de grandes tailles.

Le transport de passagers et les promenades en mer

Les navettes à passagers exercent une activité saisonnière. Elles relient le port de la Turballe au port du Croisic, ainsi qu'aux îles de Houat, Hoëdic et Belle-Île.

Trois pêcheurs professionnels ont développé des activités de promenades et/ou de pêche en mer, en période estivale, en complément de leur activité professionnelle d'hiver. Il s'agit de promenades ou d'excursions à la journée ou à la demi-journée. Cette activité contribue à la diversification des activités du port de la Turballe.

En complément des activités nautiques, le port possède également une station SNSM dotée d'une vedette de seconde classe. Ces activités sont essentielles à la dynamisation saisonnière du port et à l'organisation du sauvetage en mer.

Le port de la Turballe est un catalyseur de flux touristiques. Un potentiel de développement d'activités en lien avec la mer existe encore aujourd'hui. Les activités liées au transport de passagers et à la promenade en mer sont une des activités en phase de développement (en 2014, une compagnie nouvelle s'est d'ailleurs implantée pour la saison d'été). La cohabitation de ces deux prestataires ne semble présenter aucune difficulté à ce jour.

Le développement du port de La Turballe

Au vu des bilans d'activité du gestionnaire, le port de la Turballe se trouve dans une situation économique viable et équilibrée, présentant une légère marge de progression dans sa configuration actuelle.

Pour permettre son développement économique, le port dispose d'atouts importants, et notamment d'un potentiel d'accueil d'activités nouvelles à court, moyen et long terme, telles que :

- l'accueil d'activités mytilicoles (constituée de deux entreprises, l'activité de mytiliculture est présente sur le port de La Turballe, avec l'ambition de se développer),
- l'accueil d'activités connexes (maintenance) liées à la création du champ éolien offshore de Saint-Nazaire,
- l'accueil d'activités touristiques nouvelles, liées au développement du tourisme industriel (visite du champ éolien offshore de Saint-Nazaire),
- le développement de l'activité de l'aire de réparation navale,
- le développement de la plaisance légère à la journée (cale de mise à l'eau),
- le confortement de l'activité pêche,
- l'accueil potentiel de navires de « grande » plaisance.

Le constat d'une juxtaposition des usages

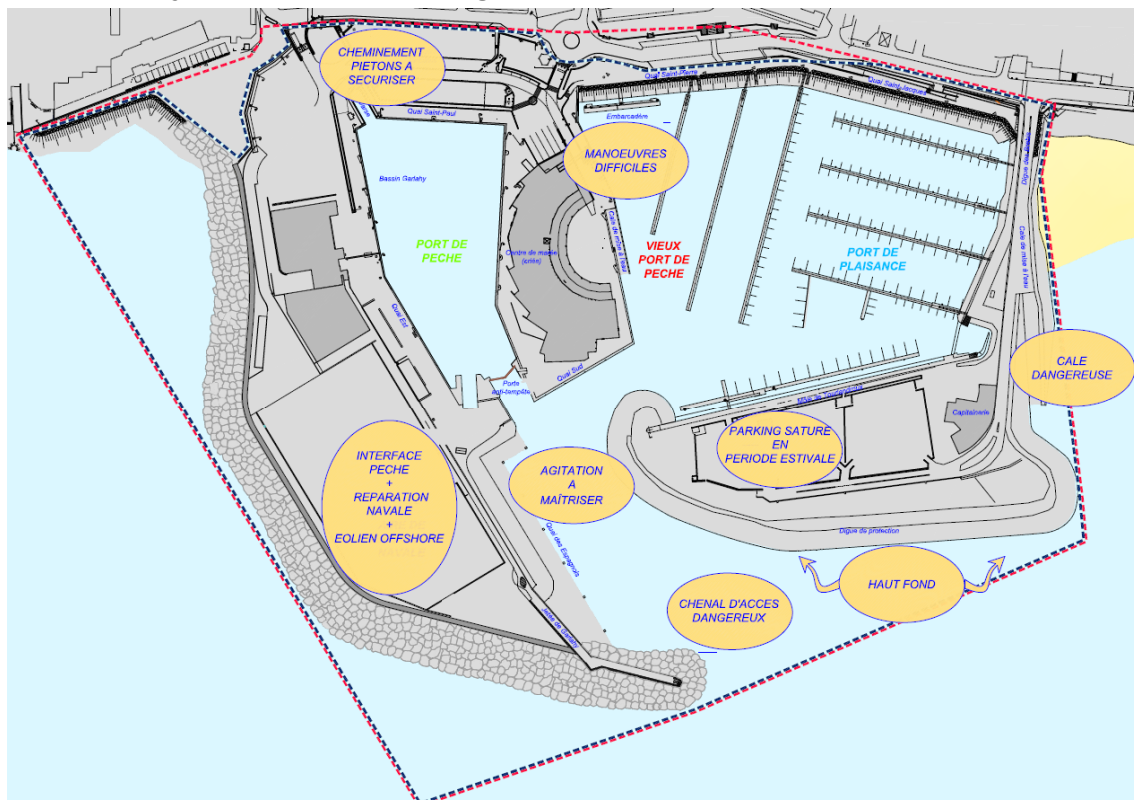


Illustration de la juxtaposition des flux d'activité sur le périmètre portuaire

Le contexte du projet

A l'origine du projet : l'ambition maritime et littorale du Département de Loire-Atlantique

La mer et le littoral dans son ensemble constituent des enjeux majeurs pour le Département. Ces enjeux sont intégrés dans son projet stratégique pour les années 2015-2021 en prévoyant notamment des actions spécifiques sur les thématiques de la gestion intégrée de la mer et du littoral et du nautisme.

C'est dans ce cadre que, dès 2015, une réflexion globale a été menée sur l'aménagement du port de la Turballe, intégrant non seulement les modalités d'accueil de la nouvelle base de maintenance du parc éolien au large de Saint-Nazaire, mais aussi le développement des autres activités du port. On observe en effet une activité économique de pêche dynamique confortée par la création de la SAEML depuis 2011. Par ailleurs, la plaisance et les déplacements touristiques sont amenés à se renforcer avec l'attractivité que va notamment générer le champ éolien.

Ainsi, les espaces portuaires se restreignent à mesure que la demande d'accueil d'activités croît.

Durant la haute saison de pêche, les quais sont fortement sollicités pour le débarquement simultané des différentes flottilles pélagiques et côtières. La saturation du bassin de plaisance, et plus généralement du port, ne lui permet pas, aujourd'hui, d'accueillir les navires de plaisance de grandes tailles ou à fort tirant d'eau.

Afin de répondre à l'activité croissante de réparation navale, il est nécessaire, aujourd'hui, d'envisager l'augmentation de la capacité de levage et de surface de l'aire de travail.

La zone d'embarquement actuelle, et l'absence d'infrastructure d'accueil du public contraignent considérablement la progression des activités de transport des passagers.

Avec l'arrivée du projet de construction du champ éolien offshore, au large de Saint-Nazaire, et le choix de l'installation de sa base de maintenance dans le port de la Turballe à l'horizon 2020, le fonctionnement au quotidien nécessitera de nouvelles modalités de cohabitation pour lesquelles le Département sera très vigilant. C'est pourquoi l'implantation des aménagements nautiques de la base de maintenance dans l'entrée du port a été faite en étroite concertation avec les usagers, et tout particulièrement avec les pêcheurs. Elle vise à préserver au mieux de bonnes conditions de navigation dans le chenal, et d'autre part, à conserver une capacité d'utilisation des quais par les pêcheurs.

Enfin, avec la croissance des diverses activités sur l'eau et sur les quais, les circulations deviennent de plus en plus difficiles et nécessitent d'être clarifiées.

Ce projet est un véritable levier pour le développement de La Turballe et ce territoire de la Loire-Atlantique, sur le plan économique et touristique.

Les principes directeurs du projet

Compte tenu du constat actuel d'une juxtaposition voire d'une superposition des usages et d'une saturation des espaces disponibles sur le périmètre portuaire, le projet d'aménagement entend répondre au besoin de rationalisation des espaces, voire de création de nouveaux espaces.

Le projet d'aménagement repose sur 4 principes directeurs :

Principe n°1 : Satisfaire l'ensemble des besoins immédiats, à savoir la sécurisation de l'entrée du port et l'amélioration des conditions d'exploitation actuelles ;

Principe n°2 : Permettre le développement des infrastructures sans remise en cause de celles existantes ;

Principe n° 3 : Permettre un aménagement évolutif du port, en plusieurs étapes cohérentes pouvant être réalisées à des périodes différentes sur le moyen ou long terme ;

Principe n° 4 : Permettre à terme un développement ambitieux du port, à savoir le développement des activités existantes et l'accueil de nouvelles activités.

Les premières étapes du projet

L'étude de faisabilité

Une étude de faisabilité et d'opportunité a été initiée en 2015 dans le but d'appréhender les besoins immédiats et futurs d'exploitation des activités du port, dont les modalités d'accueil de la base de maintenance du parc éolien offshore, en vue d'une optimisation des espaces et des usages sur le périmètre portuaire.

L'étude de faisabilité a abouti à la formulation d'un principe d'aménagement progressif, composé de trois phases évolutives indicatives, dans le respect des quatre principes directeurs énoncés précédemment :

Phase n°01 : Sécurisation de l'entrée du port, déploiement du « pôle passager » et du « pôle plaisance », déplacement de la darse élévateur et effacement de la porte anti-tempête

Phase n°02 : Déploiement du « pôle offshore » et du « pôle pêche »

Phase n°03 : Déploiement du « pôle naval » et création d'un avant-port

Le Département a publié un dossier de presse le 24 Novembre 2017 afin de présenter les conclusions de l'étude de faisabilité.

L'autorisation de programme

Le 28 décembre 2017 le Conseil départemental de la Loire-Atlantique a voté en faveur de l'autorisation de programme relative au projet d'aménagement du port départemental de La Turballe d'un montant de 43 M € TTC.

Une concertation pour enrichir le projet

Un projet co-construit avec les acteurs locaux

Le Département a récemment adopté un ensemble de principes fondamentaux qui définissent la démarche de participation citoyenne du Département de Loire-Atlantique. Ces engagements s'appliquent à l'ensemble des modes de participation dont la concertation fait partie. Conformément à ces engagements, une concertation sera réalisée tout au long de l'élaboration du projet d'aménagement du port de La Turballe, auprès de tous les publics concernés.



La concertation volontaire

Des temps d'échange ont été organisés par le Département de Loire-Atlantique pendant la réalisation de l'étude de faisabilité en 2016 et en 2017. Les différents usagers du port ont été concertés afin d'identifier leurs besoins et le potentiel de développement de chaque activité : pêche, plaisance, réparation navale, transport de passagers et offshore.

Dans le cadre du projet de parc éolien offshore de Saint-Nazaire sous maîtrise d'ouvrage EDF Energies Nouvelles, un débat public a été organisé du 20 Mars au 20 juillet 2013, sur saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Dans le cadre de ce débat, une réunion publique spécifique a été organisée à La Turballe le 11 Juin 2013. A l'occasion de cette réunion, EDF EN a recueilli l'avis des pêcheurs professionnels au regard de l'éventuel impact du parc éolien sur les ressources halieutiques et l'activité de pêche en général.



PHOTO DES ATELIERS "USAGE" - CREDITS : AMO EGIS

Une réunion publique d'information a été organisée le 30 mars 2018 ainsi que des ateliers « usage » du 23 au 27 avril 2018 sur les différentes thématiques identifiées sur le port : la pêche, l'interface ville-port, le transport passager, le chantier naval, le projet connexe d'éolien offshore, le nautisme. Cette phase exploratoire de consultation avait vocation à informer sur le projet et présenter les premières conclusions de l'étude de faisabilité, à savoir les grands principes d'aménagement possibles, le phasage de l'opération ainsi que l'enveloppe financière allouée au projet et à préciser les besoins des différents usagers. Cette démarche volontariste du Département a été appréciée des participants et a notamment permis de préciser les besoins des différents usagers et de faire émerger des points de sensibilité.

La concertation préalable

La concertation préalable est une étape obligatoire compte tenu des caractéristiques principales du projet (montant de l'opération, création ou extension d'infrastructures portuaires) dont dispose l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme.

Elle a pour vocation d'enrichir le projet par l'expertise d'usage et de vérifier la bonne prise en compte des attentes exprimées lors de la phase de concertation volontaire, lesquelles seront restituées lors des réunions publiques.

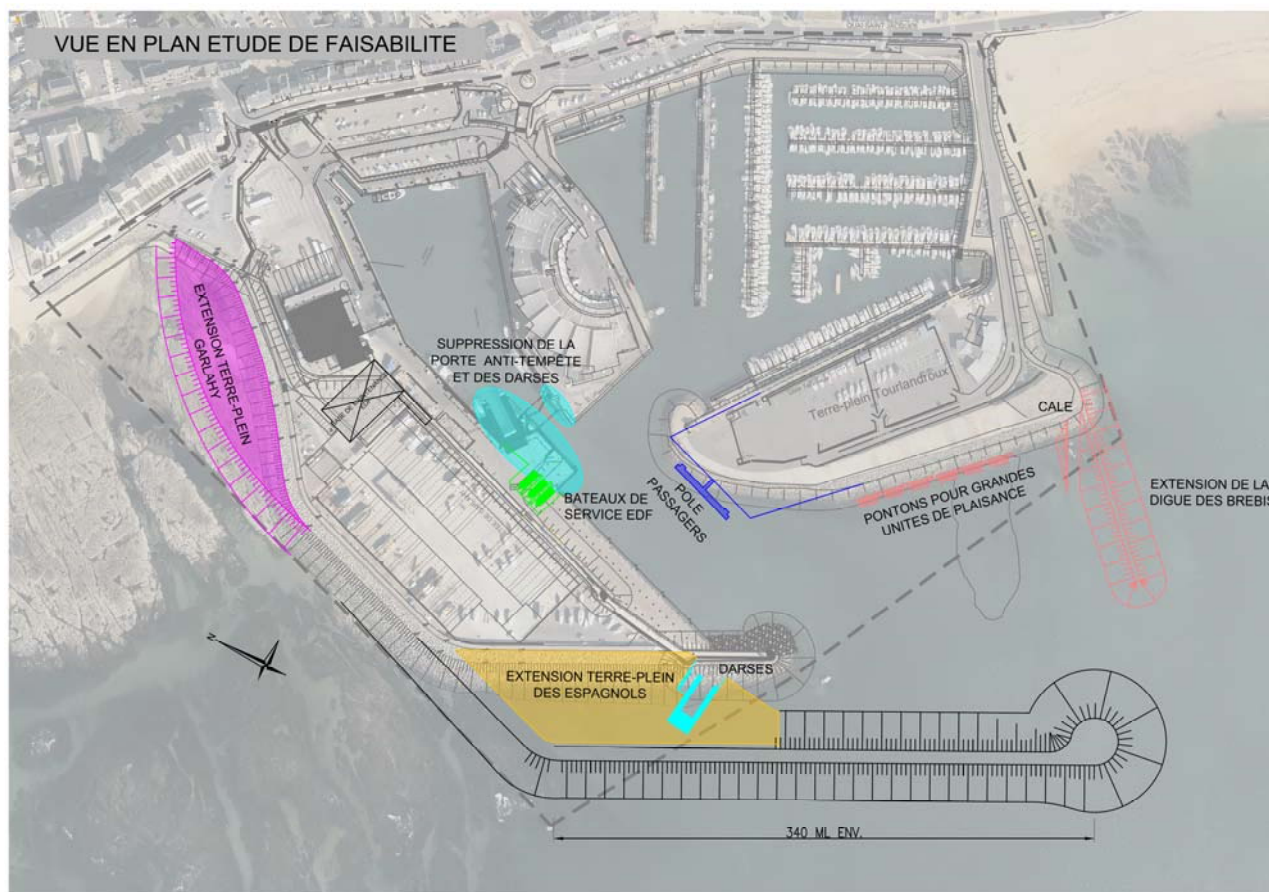
La concertation préalable sera notamment l'occasion d'aborder les questions suivantes :

- En quoi le projet d'aménagement du port constitue-t-il une réponse adaptée aux différents usages du port dans un espace contraint ?
- Les objectifs du projet répondent-ils aux besoins d'exploitation du port ? Les orientations du projet répondent-ils aux objectifs de développement futur du port ?
- Quelles sont les principales caractéristiques physiques et techniques du projet, son accessibilité maritime et routière, son insertion urbaine et paysagère, ses conséquences sur l'environnement et l'aménagement du territoire ?
- Comment le projet accompagne-t-il les pratiques de déplacements, le développement économique et l'attractivité à l'échelle de la commune de La Turballe et du département de Loire-Atlantique ?
- Quels sont les grands principes qui guideront la réalisation du projet ?

En ce sens, les expertises d'usage contribueront ainsi à enrichir le projet. Le maître d'ouvrage étudiera, en concertation avec les participants, l'ensemble des paramètres, des contraintes et perspectives liés au projet d'aménagement du port de La Turballe. Cette démarche de concertation et de co-construction du projet s'inscrit dans le cadre des engagements du Département Loire-Atlantique en terme de participation citoyenne. A ce titre, les modalités de concertation ont intégré les principes d'évaluation participative et de diversité des participants. Des outils seront déployés pour permettre une participation quotidienne des publics ainsi qu'un suivi et une évaluation des contributions.

Les aménagements envisagés

A l'issue de l'étude de faisabilité, une proposition d'aménagement a été réalisée pour répondre aux besoins identifiés. Elle est présentée ci-dessous :



Proposition d'aménagement issue de l'étude de faisabilité

La phase n°01 vise à satisfaire les besoins immédiats du Port et s'articule autour de trois séquences d'aménagement :

- Séquence n°01 – Sécurisation de l'entrée du port
- Séquence n°02 – Déploiement du « pôle passager » et du « pôle plaisance »
- Séquence n°03 – Déplacement de la darse élévateur et effacement de la porte anti-tempête

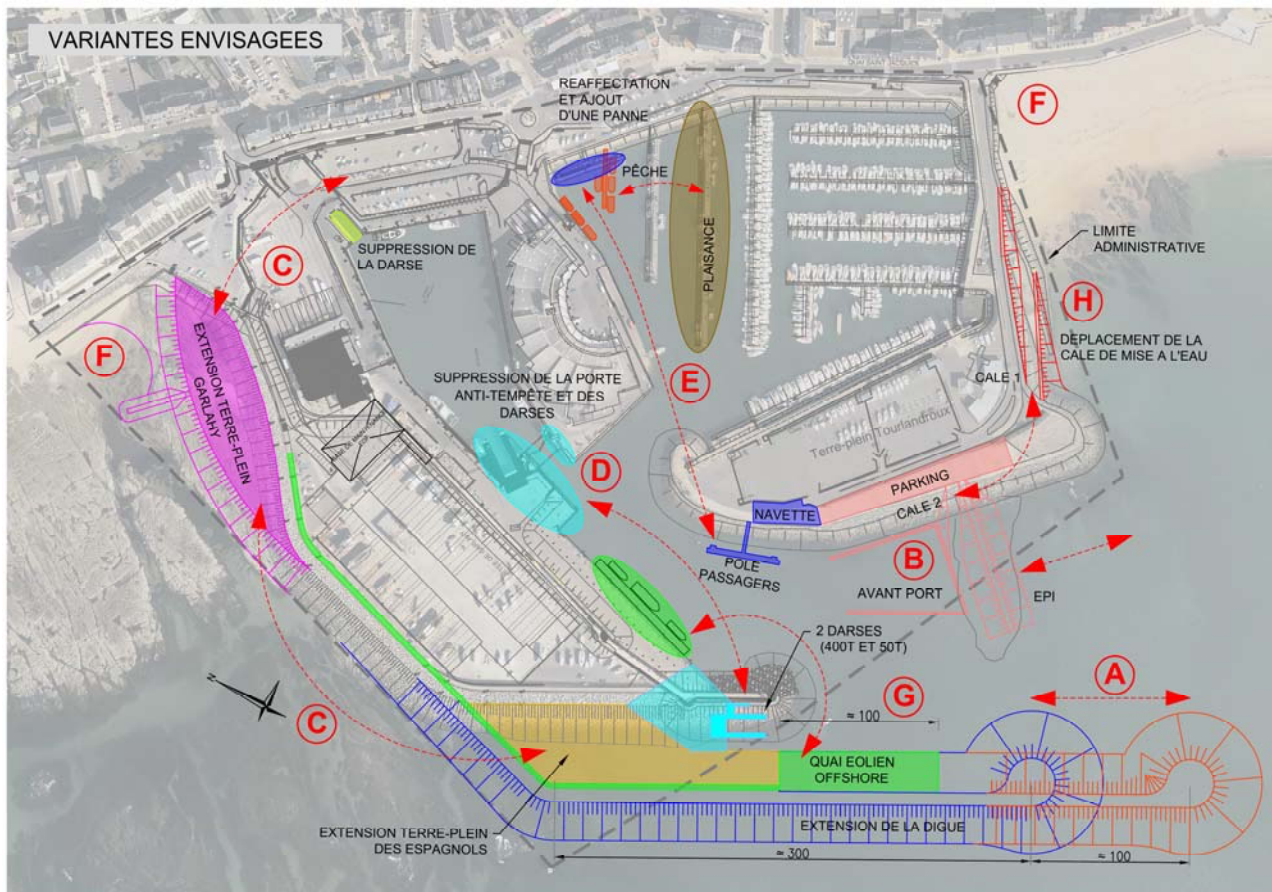
La phase n°02 vise à améliorer les conditions d'exploitation et s'articule autour de deux séquences d'aménagement :

- Séquence n°04 – Déploiement du « pôle offshore »
- Séquence n°05 – Déploiement du « pôle pêche »

La phase n°03 vise à créer un avant-port et s'articule autour de deux séquences d'aménagement :

- Séquence n°06 – Déploiement du « pôle naval »
- Séquence n°07 – Création d'un avant-port

Suite à cette proposition, une première phase d'écoute positive a été réalisée. Plusieurs analyses ont également été menées pour identifier d'autres pistes d'aménagement envisageables. Elles sont présentées ci-dessous :



Aménagements envisagés, préalablement à la concertation préalable

Pour chacune des lettres, un descriptif des variantes d'aménagement est présenté ci-après.

Les flèches matérialisent les variantes de positionnement.

A – Mise en œuvre d'une nouvelle digue (et travaux de déroctage)

Afin de sécuriser la navigation dans le chenal d'accès, il est proposé d'étendre la digue de Garlahy d'environ 300m à 400m. La longueur et l'orientation de cette digue seront précisées par des études d'agitation (modélisations numériques et physiques). Elle est globalement envisagée dans le prolongement du terreplein Garlahy.

La construction de cette digue représentant une part majeure de l'économie du projet, il pourrait être envisagé de réaliser cet ouvrage en deux phases.

Il est également envisagé de supprimer le (ou les) haut-fond(s) (travaux de déroctage) situés au Sud-Ouest du terreplein du Tourlandroux, qui constituent un danger pour l'accès au port (essentiellement à marée basse).

B – Création d'un avant-port

Afin de dynamiser le port, notamment en accueillant des bateaux de moyenne à grande plaisance, et/ou de développer des activités événementielles, il est proposé de créer un avant-port, en réalisant un épi sur le côté Sud-Ouest du terreplein du Tourlandroux, puis en équipant le bassin ainsi formé de pontons brise-clapots.

La vocation de cet avant-port sera induite par orientations issues de la concertation. De même, ses principales dimensions (et notamment l'implantation de l'épi des brebis) restent à déterminer.

Pour accompagner le développement d'une nouvelle activité, il est prévu de réaménager le terreplein du Tourlandroux et notamment ses parkings au sud-ouest.

C – Extension des terrepleins

Afin de faire face aux besoins de surfaces supplémentaires des différents usagers du port, (cf § « Le développement du port de La Turballe ») il est nécessaire de prévoir des surfaces supplémentaires. Plusieurs emplacements ont été identifiés :

- Terreplein des Espagnols : le prolongement de la digue, dans la configuration envisagée actuellement, permet une extension de l'ordre de 0,7ha.
- Terreplein Garlahy : l'espace portuaire à l'arrière de la fabrique de glaces pourrait permettre une extension de terreplein d'environ 0,5ha, avec un linéaire de l'ordre de 150m permettant notamment l'étalement des filets de pêche.
- Quai Terminus / quai St-Paul (environ 0,4 ha) : actuellement utilisé comme parking, cet espace pourrait être réaménagé en terreplein portuaire (tout en veillant à satisfaire les besoins de stationnement des usagers actuels).

D – Déplacement des darses pour élévateurs à bateaux »

Le développement de l'activité de réparation navale nécessite une augmentation de l'aire de carénage mais également une augmentation de la capacité des élévateurs à bateaux (outils de manutention).

Les darses sont des ouvrages permettant la circulation des outils de manutention des bateaux.

Plusieurs implantations sont envisageables :

- Le maintien à leur emprise actuelle, minimisant ainsi les changements par rapport à la situation actuelle,
- Au niveau du quai des Espagnols, comme envisagé lors des études de faisabilité, permettant ainsi d'augmenter le linéaire de quai autour du bassin Garlahy pour la pêche (suppression de la porte anti-tempête),
- En vis-à-vis du prolongement d'extension envisagée pour l'aire de carénage (permettant ainsi de minimiser les croisements de flux et de disposer de davantage de linéaire de quai pour les autres activités).

E – Déplacement du pôle passagers / redéploiement des pontons du quai St-Pierre

L'implantation actuelle de cette activité, le long du quai St-Pierre, présente deux inconvénients principaux : des manœuvres délicates pour les navettes, et un danger pour ses usagers (qui sont contraints d'attendre au sein de la zone de travail des pêcheurs). Pour accompagner l'essor prévisible de cette activité, il est envisagé de relocaliser cette activité à l'extrémité Ouest du terreplein du Tourlandroux. Dans ce cadre, un système de navettes vers des parkings plus excentrés serait à mettre en place. Des emplacements pour les personnes à mobilité réduite seraient prévus à proximité de cet embarcadère.

Ce transfert du quai « passagers » permettrait également de prévoir un nouvel appontement d'environ 30m pour la pêche. Une réaffectation du dernier ponton du quai St-Pierre, actuellement dédié à la pêche, vers l'activité de plaisance, pourrait être envisagée.

F – Aménagements paysagers à l'enracinement des digues

Afin de favoriser l'intégration du projet dans son environnement et les transitions avec le trait de côte actuel, il est prévu d'améliorer l'insertion paysagère du port, notamment au niveau des extrémités des digues des brebis et de Garlahy. Il pourrait s'agir de travaux de végétalisation et/ou de requalification de plages.

G – Accueil de la base de maintenance du parc éolien en mer

L'arrivée de l'activité de maintenance des éoliennes en mer du champ de St-Nazaire nécessite certains aménagements, dont un bâtiment de service et des infrastructures maritimes. Le premier point fait l'objet d'une convention avec les autorités idoines, et le permis de construire est en cours d'instruction (cet aménagement ne fait donc pas l'objet de cette concertation). Concernant le second, il s'agit essentiellement de quais dédiés (linéaire d'environ 100m). Nous suggérons de les implanter le long de l'extension de la digue de Garlahy, afin de minimiser les croisements de flux. Pour cela, il sera nécessaire de réaliser un ouvrage sur pieux, à cheval sur le talus de l'extension de la digue de Garlahy.

H – Déplacement de la cale de mise à l'eau

Dans sa configuration actuelle, orientée au Sud-Ouest, la cale de mise à l'eau est régulièrement qualifiée de dangereuse par ses usagers (notamment de fait d'une agitation qui y est fréquemment importante).

Pour répondre à ce besoin, il est envisagé de revoir son orientation, vers le Nord-Est, afin d'en améliorer la protection.

Le phasage du projet et le financement

Au regard des objectifs opérationnels du projet d'aménagement, les études étudieront les points suivants :



Nota :

- Les **études de programmation** visent à définir les principes d'aménagements qui permettront de satisfaire au mieux à l'ensemble des besoins et contraintes identifiées lors des études de faisabilité. Elles intégreront également les sujets de préoccupations et suggestions identifiées lors des phases de concertation.
- Les **études connexes** sont les diagnostics complémentaires qui vont être réalisés dans le but de mieux connaître le contexte du projet (études topographiques et bathymétriques, investigations géotechniques, ...).
- Les **études de conception** seront réalisées par des bureaux d'études spécialisés. Elles auront pour objet de définir la géométrie précise ainsi que les techniques et modes opératoires à retenir pour mettre en œuvre le projet. Elles serviront également à établir le dossier d'autorisations réglementaires nécessaires au démarrage des travaux.

Ce projet est conséquent, d'un montant estimé à 43 000 000 € TTC (études et travaux). Il doit, en effet, prendre en compte la multiplicité des différents usages actuels et futurs. Il doit pouvoir être mis en œuvre tout en préservant l'activité portuaire quotidienne. Il doit également pouvoir s'inscrire dans un plan de financement soutenable. Dès lors, répondant à toutes ces contraintes, le Département de Loire-Atlantique a élaboré un phasage progressif du projet d'aménagement. Ce principe permettra notamment de prévoir différentes phases de travaux réparties dans le temps de façon à ne pas remettre en cause l'exploitation quotidienne du port.

Les échelonnements budgétaires envisagés dans l'étude de faisabilité sont schématiquement les suivants :

Phase n°01 – Satisfaire les besoins immédiats : 15.5 M€ TTC

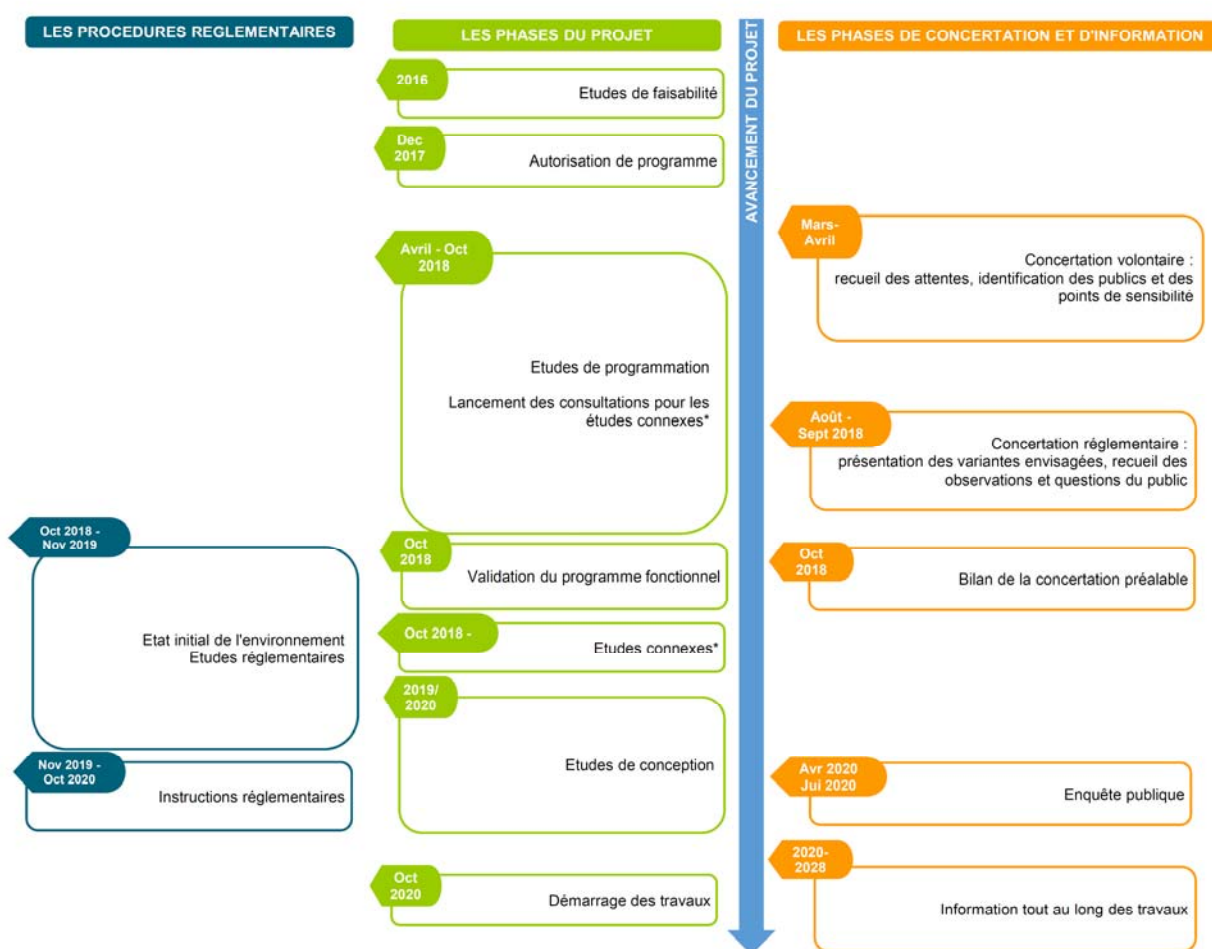
Phase n°02 – Améliorer les conditions d'exploitation : 7.5 M€ TTC

Phase n°03 – Création d'un avant-port : 20 M€ TTC.

La définition précise et l'articulation des phases font l'objet de cette concertation ainsi que d'échanges approfondis avec tous les acteurs afin de valider le séquençage définitif.

Calendrier prévisionnel de réalisation

Considérant une prise de décision du maître d'ouvrage en novembre 2018, au terme du bilan de la concertation, le planning prévisionnel ci-dessous montre les principales phases du processus de réalisation du projet. **Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2020, sous réserve du bon déroulement des instructions réglementaires.** La durée totale prévisionnelle des travaux est estimée à environ 8 ans selon les hypothèses actuelles, l'ensemble des aménagements devrait pouvoir être réalisé à horizon 2028 au plus tard.



* Topo-bathymétrie, investigations géotechniques

Les rencontres de la concertation préalable

Temps d'expression des habitants et des usagers du territoire, la concertation préalable vise à informer, échanger, comprendre les attentes et les besoins de chacun·e dans l'objectif d'enrichir le projet, et apporter des éléments de réponse aux différentes contributions. La concertation préalable constitue une étape essentielle et obligatoire, du point de vue réglementaire du projet d'aménagement, compte tenu de ses caractéristiques.

Réunions plénières

Réunion d'ouverture : Lundi 20 août 2018 / Mairie de La Turballe, 18h30-20h30

Réunion de clôture : Vendredi 5 octobre 2018 / Mairie de La Turballe, 18h30-20h30

Ateliers thématiques

Vendredi 31 août 2018 / Port de La Turballe, Salle du Grand Bleu, 20h-22h

« Environnement et cadre de vie »

Vendredi 7 septembre 2018 / port de La Turballe, Salle du Grand Bleu, 16h-18h

« Sécurité des accès et gestion des flux »

Comment participer

Dans le cadre de la concertation préalable des moyens d'expression complémentaires seront déployés du 20 août au 5 octobre 2018 :

- Participez aux réunions plénières,
- Rédigez un avis sur les registres papiers installés dans le hall de la Mairie de La Turballe et du Département de Loire-Atlantique,
- Rédigez un avis sur la plateforme de participation citoyenne dédiée au projet : <http://loire-atlantique.fr/portdelaturballe>

La concertation préalable, et après ?

Dans un délai de trois mois après la séance de clôture, un bilan du déroulement de la concertation préalable sera établi par le maître d'ouvrage. Le Département de Loire-Atlantique indiquera donc, par une délibération motivée, les enseignements qu'il tire de ce bilan et les orientations prises pour la suite du projet. La délibération, ainsi que le bilan seront disponibles sur le site du Département et la plateforme participative dédiée au projet.

Les phases de dialogue et les échanges ne s'arrêteront pas avec la fin de la période de concertation préalable le 5 octobre prochain.

D'autres étapes de concertation interviendront au fil de l'avancement du projet :

- L'enquête publique permettra de connaître plus précisément le projet avec la présentation dans le détail des plans et des impacts locaux,
- Une démarche d'information continue sera mise en place pour la préparation et la réalisation des travaux.

Autant de moments clés durant lesquels vous aurez la parole.



Département de Loire-Atlantique
Service Infrastructures maritimes et voies navigables
3 quai Ceineray – CS 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 15 05
Site Internet : loire-atlantique.fr